



*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES**

Déclaration pour la période : Janvier 2024

Formulaire N° 3310-CA3 (*applicable à compter du 01/01/2024*)



Taxe sur la valeur ajoutée et taxes assimilées
Régime du réel normal – mini réel

B - DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER**TVA DÉDUCTIBLE**

19	Biens constituant des immobilisations	5 213
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 2C)	5 213

CRÉDIT

25	Crédit de TVA (ligne 23 - ligne 16)	5 213
----	-------------------------------------	-------

DÉTERMINATION DU MONTANT À PAYER ET/OU DES CRÉDITS DE TVA ET/OU D'ACCISE SUR LES ÉNERGIES

27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 26) (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	5 213
----	--	-------